



Commission de la science, de  
l'éducation et de la culture  
CH-3003 Berne

wbk.csec@parl.admin.ch  
parl.ch

À l'attention :

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des milieux intéressés

Le 13 février 2026

**21.426 n lv. pa. Christ. Méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Davantage de ressources et d'incitations pour la recherche 3R**

Mesdames, Messieurs,

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a élaboré un projet de loi mettant en œuvre l'initiative parlementaire 21.426 afin de renforcer les ressources et incitations en faveur des méthodes de substitution à l'expérimentation animale (3R pour *replace, reduce, refine*).

Le projet prévoit notamment un renforcement de la transparence par la publication de résumés non techniques des projets de recherche, le développement des mesures d'encouragement des 3R ainsi que l'amélioration et l'accélération du processus d'autorisation grâce à la création de secrétariats spécialisés qui garantissent une répartition du travail claire et axée sur la qualité entre les chercheurs, le secrétariat spécialisé et la commission pour les expériences sur les animaux.

Le 22 janvier 2026, la CSEC-N a adopté son avant-projet. Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous soumettons par la présente l'avant-projet précité – assorti du rapport explicatif – pour avis.

**Le délai pour la consultation est fixé au 24 mai 2026.**

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl>.
- <https://www.parlement.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-csec/rapports-consultations-csec>

Nous vous prions de bien vouloir rédiger votre avis sous forme de document électronique (au format Word, en plus d'une version PDF) et l'envoyer à l'adresse suivante : [vernehmlassungen@blv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@blv.admin.ch). Nous vous prions de bien vouloir indiquer également les coordonnées de la personne responsable du dossier chez vous.



La procédure de consultation est menée conjointement par les Services du Parlement et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

M. Pierre-Alain Jaquet ([pierre-alain.jaquet@parl.admin.ch](mailto:pierre-alain.jaquet@parl.admin.ch), +41 58 322 97 41) du secrétariat des CSEC, ainsi que Mme Christine Niederhäuser ([christine.niederhaeuser@blv.admin.ch](mailto:christine.niederhaeuser@blv.admin.ch), +41 58 462 16 40), de l'OSAV, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Roman Hug  
Président de la commission

Annexes :

- Avant-projet mis en consultation (d, f, i)
- Rapport explicatif (d, f, i)
- Tableau synoptique (d, f, i)
- Liste des destinataires de la consultation (d, f, i)